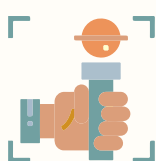


ISOLEMENT DES AIDANTS ET TUTEURS FAMILIAUX FACE À LA PROTECTION JURIDIQUE D'UN PROCHE VULNERABLE :

Qu'en pensent les adhérents de France TUTELLE ?



LA PAROLE EST DONNÉE AUX ADHÉRENTS DE FRANCE TUTELLE

A l'occasion de la Journée Nationale des Aidants du 6 octobre 2021, l'association France TUTELLE a enquêté ses adhérents pour recueillir leurs vécus, leurs ressentis et leurs attentes en matière d'isolement social en lien avec la protection juridique de leurs proches vulnérables.

POURQUOI LA THÉMATIQUE DE L'ISOLEMENT ?

Chaque année, la Journée nationale des aidants du 6 octobre met un coup de projecteur sur un thème en lien avec les aidants familiaux.

Pour 2021, la thématique retenue est celle de la lutte et de la prévention de l'isolement social des aidants. Dans le contexte sanitaire actuel, cette problématique demeure cruciale tant la pandémie a accentué le sentiment d'isolement des aidants familiaux et de leurs proches vulnérables.

QU'A SOUHAITÉ ENQUÊTER FRANCE TUTELLE ?

Pour contribuer à la réflexion, France TUTELLE a souhaité se focaliser sur la problématique de l'isolement des aidants familiaux en matière de protection juridique d'un proche vulnérable.

En effet, peu d'enquêtes viennent éclairer la situation spécifique des aidants exerçant une mesure de protection juridique pour leur proche et aussi, des aidants concernés par cette même protection exercée par un tiers (professionnel ou intra familial.)

COMMENT FRANCE TUTELLE A-T-ELLE PROCÉDÉ ?

L'enquête a été réalisée en septembre 2021 auprès d'aidants familiaux volontaires ayant bénéficié des services de l'association et de tuteurs familiaux adhérents de France TUTELLE. Il s'agissait de répondre à une « enquête flash » en ligne composée de 10 questions. Au total, 50 personnes ont accepté de répondre à l'enquête.

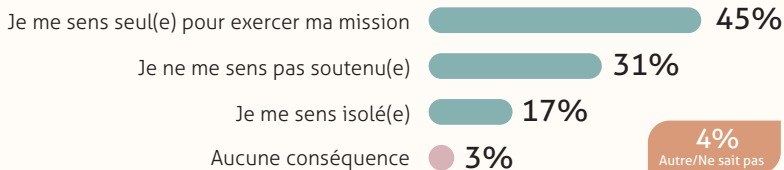


QUELS SONT LES PRINCIPAUX RESULTATS ET ENSEIGNEMENTS ?

1. PROTÉGER JURIDIQUEMENT UN PROCHE VULNÉRABLE : DES AIDANTS ET TUTEURS FAMILIAUX ISOLÉS, SEULS ET PEU SOUTENUS

Les conséquences psychosociales pour l'aidant ou le tuteur familial en charge de la protection juridique ou judiciaire d'un proche vulnérable sont sans équivoques : tous les répondants témoignent d'un fort sentiment d'isolement, de solitude ou d'un manque de soutien.

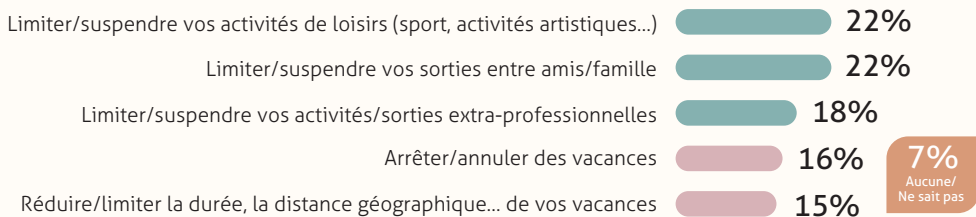
Depuis que vous exercez les missions de tuteur familial ou que vous êtes concerné par la protection juridique de votre proche, cette situation a eu pour conséquences que : (Multiple)



2. DES AIDANTS ET TUTEURS FAMILIAUX VICTIMES D'ISOLEMENT SOCIAL ET RELATIONNEL DU FAIT DE LEUR MISSION

• Des activités et relations personnelles réduites ou limitées

Depuis que vous exercez les missions de tuteur familial ou que vous êtes concerné par la protection juridique de votre proche, diriez-vous que vous avez dû : (Multiple)



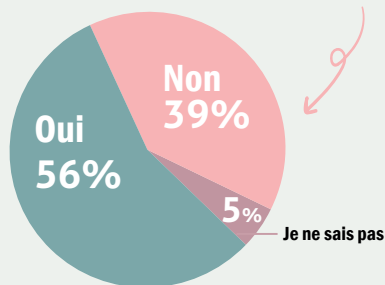
Selon les répondants, être en charge de la protection juridique d'un proche vulnérable ou en être concerné, empêche de maintenir ou développer certaines activités et relations personnelles.

Les activités de loisirs, entre amis ou les vacances sont les principales activités qui se sont vues réduites ou limitées.

• Des relations familiales/amicales dégradées

Plus de la moitié des répondants affirment que leurs relations familiales/amicales se sont dégradées depuis qu'elles sont en charge ou concernées par la protection juridique d'un proche vulnérable. Cette réalité accentuée, bien souvent, un sentiment d'isolement déjà présent.

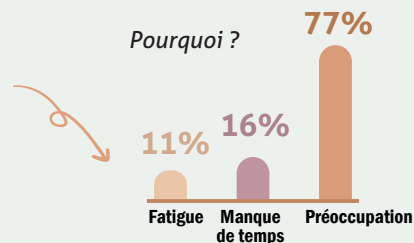
Avez-vous l'impression que vos relations familiales/amicales se sont dégradées ?



Les principales raisons citées expliquant cette dégradation des relations familiales/amicales sont le fait d'être préoccupé, la fatigue ou le manque de temps.

Par ailleurs, lorsque l'on demande aux familles si depuis leurs relations familiales/amicales se seraient renforcées, la grande majorité affirment que ce n'est pas le cas, notamment du fait de désaccords ou de tensions avec leur entourage.

Pourquoi ?



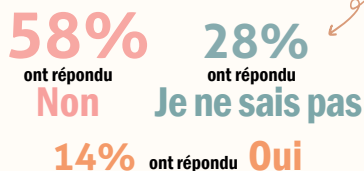
Avez-vous l'impression que vos relations familiales/amicales se sont renforcées ?



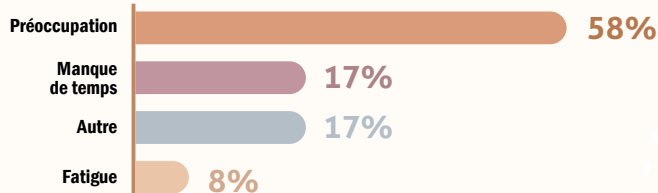
• Des relations professionnelles davantage préservées

Seuls 28% des répondants affirment qu'ils ont l'impression que leurs relations professionnelles se sont dégradées. Les raisons invoquées sont le sentiment d'être préoccupées par la situation et le manque de temps et de disponibilité.

Avez-vous l'impression que vos relations professionnelles se sont dégradées ?

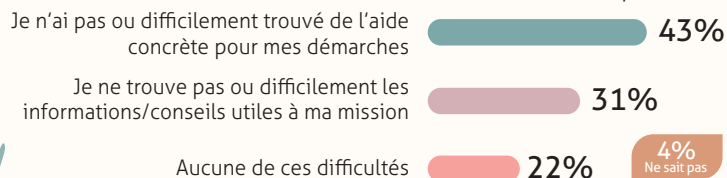


Pourquoi ?



3. UN ISOLEMENT ENGENDRÉ PAR UN MANQUE CRIANT DE CONNAISSANCES SUR LA PROTECTION JURIDIQUE OU JUDICIAIRE

Diriez-vous que ? (Multiple)



De l'avis d'une grande majorité de répondants, il semble difficile de trouver de l'information, des conseils utiles ou de l'aide concrète concernant les démarches liées à la protection juridique ou judiciaire d'un proche vulnérable.

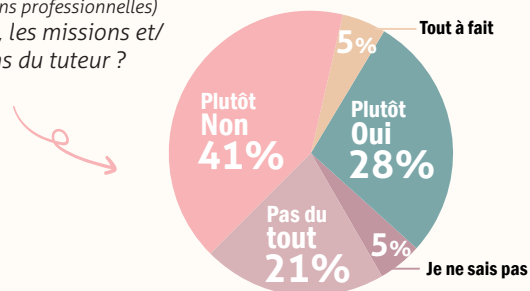
Faute de trouver des réponses à leurs préoccupations, ce manque de connaissances peut clairement impacter sur leur sentiment d'isolement.

4. UNE INVISIBILITÉ DES TUTEURS FAMILIAUX ET DES AIDANTS CONCERNÉS PAR LA PROTECTION JURIDIQUE DE LEUR PROCHE VULNÉRABLE

• Une mission méconnue de leur entourage personnel

La mission et le rôle du tuteur familial est, selon les répondants, à la grande majorité méconnue de leur entourage personnel (amis/familles/rerelations professionnelles). Cette réalité constitue un facteur pouvant aggraver leur sentiment de solitude et engendrer des situations d'exclusion parfois incompréhensibles.

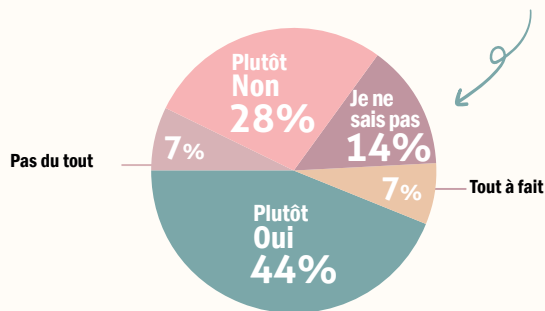
Votre entourage personnel (amis/famille/rerelations professionnelles) connaît-il le rôle, les missions et/ou les obligations du tuteur ?



• Les administrations et les tiers davantage informés de leur mission

A l'inverse, les administrations (CAF, impôts, sécurité sociale...) et les établissements (banques, établissements d'hébergement) appréhendent plus aisément le rôle et les missions du tuteur familial.

Les administrations (Caf, sécurité sociale, impôt...), les établissements (bancaires, hébergement...), les sociétés (assurances, ...) connaissent-elles le rôle, les missions et/ou les obligations du tuteur ?

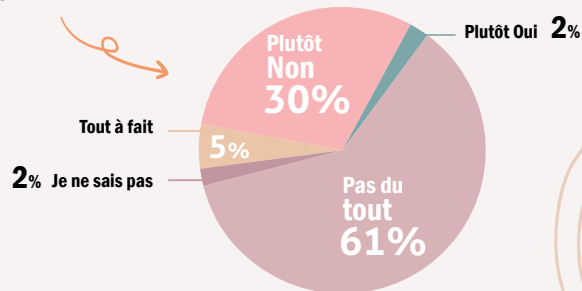


• Un sujet peu médiatisé et encore tabou

Selon une grande majorité des répondants, les médias et les politiques ne mettent pas suffisamment en lumière le sujet de la protection juridique ou judiciaire d'un proche vulnérable, ainsi que le rôle des aidants ou des tuteurs familiaux en charge de ces missions.

Ces problématiques demeurent, de leurs points de vue, encore taboues, peu connues et peu comprises.

Diriez-vous que les médias, les politiques mettent en lumière ce sujet ?



5. UN BESOIN DE RECONNAISSANCE, D'INFORMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT POUR LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT

Au travers d'une question ouverte, les personnes interrogées ont pu exprimer 3 idées fortes pour lutter contre l'isolement des tuteurs familiaux et des aidants concernés par la protection juridique d'un proche vulnérable.

• Être reconnu dans son rôle et dans sa mission reste une préoccupation centrale

« Être reconnu en tant que tuteur par des structures qui ont tendance à minimiser notre rôle, en nous considérant avec facilité comme de la famille proche, ce qui est exact, mais ce qui parfois entraîne un manque d'informations sur le majeur protégé. Comme si nous n'avions pas une place légalisée ».

« C'est surtout l'impossibilité d'accéder aux espaces personnels (électricité, téléphone...) parce que ces sites n'ont pas de rubrique « tuteur ». Donc tout est bloqué ! »

« J'aimerais que l'on prenne en compte les difficultés liées à la mission que j'exerce et peut-être être rémunéré lorsqu'on a pas beaucoup de moyens pour vivre »

« Je souhaiterais plus de compréhension de la part des employeurs »

• Être mieux sensibilisé et informé sur la protection juridique

« Prévoir à l'avance le sujet de la protection juridique pour protéger le proche qui a besoin d'aide et aussi l'aidant. Souvent, on croit qu'une procuration (bancaire ou autre) suffit, or cela ne recouvre pas tous les cas de figure »

« Les associations font un travail super, mais certaines situations de dépendance arrivent vite, certains de ces sujets devraient être systématiquement abordés, en amont, au moment de la retraite, pour anticiper les choix et les formes d'aides »

« Idéalement j'aurais voulu être informée plus sérieusement, dès que maman a fait un bilan « dit des fragilités liées à l'âge » ou que nous avons déposé un dossier APA »

• Bénéficier d'un soutien et d'un accompagnement avant et pendant l'exercice de la mission

« Il manque un accompagnement adapté de toute la famille qui soutienne les liens »

« Il faudrait plus de soutien au sein des plateformes des aidants et plus d'informations au sein des mairies »

« Accéder à de l'information en particulier avant la prise de décision ou la prise de fonction, ce qui permettrait de savoir où l'on va ! »

QUE NOUS DIT CETTE ENQUÊTE ?



Si accompagner au quotidien un proche vulnérable implique du temps, de l'énergie, de la disponibilité, des dépenses et des sacrifices personnels ou professionnels, assumer en plus la gestion des affaires juridiques ou administratives – que l'on soit aidant ou tuteur familial – accentue un sentiment d'isolement et de solitude déjà présent.



Protéger juridiquement un proche vulnérable ou s'occuper des démarches administratives ne s'improvisent pas. Les aidants et tuteurs familiaux sont, bien souvent, démunis et seuls faute de compétence et de connaissance. Une meilleure sensibilisation à ces sujets et la diffusion d'informations pratiques et concrètes demeurent essentielles.



Anticiper les conséquences juridiques et administratives liés à la perte d'autonomie d'un proche peut éviter des situations, bien souvent, gérées dans l'urgence et traumatisantes tant pour les familles que pour la personne concernée.



Accompagner les familles concernées par la protection juridique d'un proche - qu'elles exercent ou non - avant et pendant l'exercice de leur mission - reste primordiale pour lutter contre leur isolement et répondre à leurs préoccupations.



Sensibiliser l'éco-système gravitant autour des familles et des personnes vulnérables aux conséquences juridiques (secteur sanitaire, médico-social, social, secteur bancaire, assurantiel, tiers privés, administrations, employeurs...) et favoriser une approche en inter professionnalité de ces sujets constituent un enjeu majeur dont chaque acteur doit se saisir.



Changer l'image encore négative liée à ce rôle et rendre davantage visible les familles concernées ainsi que leurs vécus participeraient à une plus grande reconnaissance de leur place et de leur utilité sociale.

À PROPOS DE FRANCE TUTELLE



France TUTELLE est une association nationale de soutien aux aidants et tuteurs familiaux. Association loi 1901, créée en 2015 et reconnue d'intérêt général.

Sa mission :

Sensibiliser et informer sur les conséquences de la vulnérabilité et sa protection juridique.

Sa finalité :

Promouvoir, anticiper et renforcer la place de la famille dans l'exercice de la protection juridique des personnes vulnérables.



Pour adhérer à France TUTELLE

Scannez-moi



Vous souhaitez en savoir plus ?

contact@francetutelle.org

